



COMMUNIQUE DE PRESSE N° 001/RPDDHJL/AVRIL/2021

MENACES, INTIMIDATIONS A L'EGARD DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME DE KOLWEZI

Le Réseau de Protection des Défenseur des Droits de l'Homme et Journaliste du Lualaba (RPDDHJL) est vivement préoccupé par la recrudescence des menaces et intimidations à l'égard des acteurs de la société civile, des activistes pro-démocraties (mouvements citoyens) ainsi que des certains journalistes ;

Le Réseau de Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme et Journalistes rappelle au pouvoir public à travers les animateurs des certaines institutions, l'obligation pour eux, de porter secours et assistance à cette catégorie des personnes qui, à la longueur des journées travaillent d'arrache-pied et font des monitorings sur plusieurs sujets de la vie nationale ;

Le RPDDHJL rappelle également que la République Démocratique du Congo fait partie des plusieurs instruments juridiques internationaux dont la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples ainsi que le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques et tant d'autres ; et à ce titre, notre pays à l'obligation de se conformer à ces engagements ;

Le RPDDHJL rappelle au Président de la République, Chef de l'Etat son engagement d'instaurer un véritable Etat de droit afin que les droits des citoyens soient respectés par les détenteurs du pouvoir à tous les niveaux de commandement ;

L'article 19 du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques stipule : « Nul ne peut être inquiété pour ses opinions ; toute personne a droit à la liberté d'expression, ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de reprendre des informations et des idées de

toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix...¹ ».

*Le Réseau de Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme et Journalistes du Lualaba encourage et soutient totalement ses membres dont : Maître **Donat KAMBOLA LENGE** qui fait l'objet des poursuites judiciaires depuis le 22 mars de l'année en cours par Madame le Maire de la ville de Kolwezi sur un sujet d'actualité relevant des droits des communautés locales ;*

Le Réseau de Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme et des Journalistes de la Province du Lualaba avait constaté que cette plainte avait été précédée par des menaces téléphoniques à l'égard de certains membres de sa famille et estime que ce genre des comportements est inacceptable dans une jeune démocratie comme celle de la République Démocratique du Congo ;

*Le Réseau fait part de sa préoccupation pour un autre membre en la personne de **Leonard YAV ZAMA** militant du mouvement citoyen **LUCHA** (activiste pro-démocratie) qui fait également l'objet des menaces de mort et d'intimidations à travers des numéros bien identifiés à travers les opérateurs téléphoniques opérant dans notre pays ;*

Le Réseau met en garde toutes ces personnes qui se mettent en marge de la loi pour menacer et intimider les Défenseurs de droits de l'homme et s'estime en droit d'engager des poursuites à l'égard de ces personnes qui s'érigent en obstacle contre le travail noble des Défenseurs de Droits de l'Homme.

Eu égard à ce qui précède, le Réseau de Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme et des Journalistes de la Province du Lualaba recommande ce qui suit :

❖ **Aux acteurs Etatiques :**

-De cesser toutes menaces et intimidations à l'égard des acteurs de la société civile (Défenseurs de Droits de l'Homme) ;

¹ **Article 19 du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, adopté et ouvert à la signature, à la ratification et à l'adhésion par l'Assemblée Générale dans sa résolution 2200 A(XXI) du 16 décembre 1966, entrée en vigueur : le 23 mars 1976, conformément aux dispositions de l'article 49. Ratifié par la RDC le 1 novembre 1976**

❖ **A la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH)**

- De s'impliquer dans les poursuites engagées contre Maître Donat **KAMBOLA LENGE**
- D'organiser régulièrement des rencontres avec les Organisations Non-Gouvernementale de Droits de l'Homme afin d'aplanir certaines zones d'ombres ;
- De créer une Synergie afin de partager certaines informations des monitorings des violations des Droits de l'Homme.

❖ **Aux Organisations Citoyennes de la Société Civile**

- De continuer à travailler pour l'intérêt de la population et de continuer à dénoncer tous cas des violations des droits de l'homme avéré dans les chefs des détenteurs de pouvoir.

***Pour toute Information complémentaire,
contacter les personnes ci-après :***

Me Aimé Césaire BANZA MWAPE

Téléphone +(243)99 71 08 265

Coordonnateur A.I

addh.rdc.2016@gmail.com

Mike LAMEKI WA LAMEKI

Téléphone +(243)97 86 46 773

Secrétaire Provincial du Réseau

espoirong60@gmail.com